

SEANCE DU 18/09/2023

DATE DE CONVOCATION : 12/09/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER, Nicolas ELLEOUET.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY à Yannick GOUGEON, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

ABSENT (S) : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Ronan GUIBERT (excusé), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier TORTELIER

Finances 2023.09.004 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -TRANSFERT DES DEPENSES DE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE

M. le Maire rappelle que des agents administratifs et techniques sont amenés à consacrer régulièrement un certain nombre d'heures à destination du service de l'assainissement collectif des eaux usées. Les frais de personnel administratif et technique relatifs à la gestion de ce service (budget, exécution comptable, suivi des études, travaux et du contrat du délégataire...) n'ont pas été comptabilisés en dépenses dans le budget annexe assainissement collectif depuis sa création. Il est proposé de régulariser la situation de 2013 à 2022 et désormais tous les ans procéder à ce transfert de dépenses de personnel du budget principal vers le budget Assainissement.

Les services ont étudié les temps passés par la direction, le service finances et les agents techniques durant ces 10 dernières années, y compris lors du suivi de la construction de la nouvelle station d'épuration. Le temps total passé par les services municipaux durant ces 10 dernières années s'élève ainsi à 304 heures par an en moyenne.

Le coût total des heures réalisées par les équipes administratives et techniques de 2013 à 2022 représente 93 293,26€. Il convient d'ajouter à ce montant les frais généraux liés au travail des agents pour un montant total de 7 463,46€.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- Que les frais de personnel administratif et technique soient reversés sur le budget principal avec une régularisation sur les 10 dernières années, de 2013 à 2022 inclus. Tous les ans, il sera procédé à ce transfert de charges, ce qui nécessitera une délibération supplémentaire,
- De reverser la somme de 100 756,72 € du budget annexe assainissement vers le budget principal correspondant à ces frais de personnel de 2013 à 2022,
- D'autoriser M. le Maire à émettre les pièces comptables nécessaires à cette opération,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE que les frais de personnel administratif et technique soient reversés sur le budget principal avec une régularisation sur les 10 dernières années, soit de 2013 à 2022 inclus.
- DECIDE de reverser la somme de 100 756,72 € du budget annexe assainissement vers le budget principal correspondant à ces frais de personnel de 2013 à 2022,
- AUTORISE M. le Maire à émettre les pièces comptables nécessaires à cette opération,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 28/09/2023
Le Maire Norbert Saulnier

